



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de rénovation et extension d'une salle polyvalente

Date et heure limites de réception des offres :

09/01/2025 à 12 :00

MAIRIE DE SAINT JEAN SUR VILAINE

9 Rue de Rennes

35220 SAINT JEAN SUR VILAINE

Tél : 02.99.00.32.55

TABLE DES MATIERES

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	3
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 – Variantes.....	4
3 - Les intervenants.....	4
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Présentation des variantes	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier.....	9
8 - Examen des candidatures et des offres	9
8.1 - Sélection des candidatures.....	9
8.2 - Attribution des marchés	9
8.3 - Suite à donner à la consultation	9
9 - Renseignements complémentaires	10
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
9.2 - Procédures de recours.....	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de rénovation et d'extension d'une salle polyvalente Rue du Poirier – 35220 SAINT JEAN SUR VILAINE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 13 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	VRD – Espaces verts
02	Démolition – Gros Œuvre
03	ITE - Ravalement
04	ITE sous bardage bois – Claustras
05	Etanchéité - Couvertures
06	Serrurerie
07	Menuiseries extérieures
08	Cloisons sèches / Panneaux isothermes / Faux plafonds
09	Menuiseries intérieures – Parquet
10	Chape – Revêtements de sols durs - Faiences
11	Revêtements de sols souples – Peinture – Revêtements muraux – Rideaux – Nettoyage
12	Plomberie / CVC
13	CFO – CFA

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45110000-1	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 – Variantes

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes exigées décrites dans le CCTP.

Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes à leur initiative.

Le prix des variantes devra apparaître clairement dans l'acte d'engagement ou ses annexes.

3 - Les intervenants

La conduite d'opération est assurée par la maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement :

SARL LJA ARCHITECTURE

31 Avenue des Peupliers BP 51302 35513 Cesson

Sévigné Cedex

TEL : 02 99 83 37 66

Courriel : contact@lja.bzh

Contact technique : Fanja ANDRIAMADY, Architecte

Architecte et mandataire du groupement

SARL ARPAC INGENIERIE

31 Avenue des Peupliers

35510 Cesson Sévigné

Courriel : contact@arpacingenierie.fr

TEL : 02 23 45 08 20

Contact technique : Arnaud LEBOUC

Maîtrise d'œuvre d'exécution
Economie de la construction

SARL ECIE

Rue Augustin Beauverger

35300 FOUGERES

Courriel : contact@ecie.fr

TEL : 02 99 94 92 12

Contact technique : Magali ROLLAND

Bureau d'études techniques - Fluides

La maîtrise d'oeuvre est chargée d'une mission comprenant les éléments suivants :

ESQ/APS/APD/PRO/ACT/VISA/DET/OPC/AOR

- Le CCTP a été rédigé par ARPAC ingénierie et ECIE pour les lots techniques.
- Le rapport d'étude de sol sera fourni avant signatures des marchés et réalisé par CSOL ENVIRONNEMENT.
- La coordination SPS est assurée : Bureau VERITAS
- Le contrôle technique est assuré par : BTP Consultant

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Le planning prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication
- Le présent règlement
- Le modèle d'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes, le cas échéant
- Les pièces graphiques : plans DCE architectes et BET
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Les pièces techniques : - étude thermique - étude géotechnique (ce document sera ajouté à la consultation) - diagnostics techniques avant travaux - rapport initial du contrôle technique (ce document sera ajouté à la consultation) – PGC (ce document sera ajouté à la consultation)
- Le planning prévisionnel d'exécution

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Le DCE est à retirer sur la plateforme : <https://www.megalix.bretagne.bzh/>.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Le document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Indication de la part du lot que l'opérateur économique a éventuellement l'intention de sous-traiter	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes Il est demandé aux candidats de compléter 1 AE individuel pour chaque lot	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Mémoire technique : <ul style="list-style-type: none">• Décomposition technique de l'offre (devis détaillé)• Fournisseurs, fournitures, fiches techniques, caractéristiques des produits mis en œuvre• Moyens humains (global, et affectés au chantier) + liste des matériels affectés au chantier• Programme d'exécution et phasage des travaux, adéquation au planning	Non
Bon de visite	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

VISITE DES LIEUX :

Une visite sur site est fortement conseillée.

Les candidats sont réputés connaître les lieux et avoir appréhendés toutes les sujétions utiles pour l'exécution de leur marché de travaux dans leur offre.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- Prévenir la mairie de la date de votre visite par mail : mairie@stjean-vilaine.fr au plus tard **48 heures avant votre visite** ;
- Passer en mairie récupérer la clé, et y retourner pour récupérer le bon de visite.
- Horaires d'ouverture de la mairie :
 - Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00
 - Mardi de 9h à 12h
 - Jeudi de 9h à 12h
 - Vendredi de 9h à 12h
 - Samedi de 9h à 12h

- Les visites seront faites en autonomie.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général "variantes " comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ville de Saint Jean sur Vilaine
9 Rue de Rennes
35 220 SAINT JEAN SUR VILAINE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : **Pour tous les lots :**

Critères	Pondération
Critère n°1 : Prix des prestations	60
Critère n°2 : Valeur technique (VT)	40
Critère n°2 : VT : Sous-critère n°1 : Décomposition technique de l'offre (devis détaillé)	15
Critère n°2 : VT : Sous-critère n°2 : Fournisseurs, fournitures, fiches techniques, caractéristiques des produits mis en œuvre	10
Critère n°2 : VT : Sous-critère n°3 : Moyens humains (global, et affectés au chantier) + liste des matériels affectés au chantier	7.5
Critère n°2 : VT : Sous-critère n°4 : Programme d'exécution et phasage des travaux, adéquation au planning	7.5

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement des offres. Une phase de négociation pourra être engagée avec les deux, trois ou quatre candidats présentant les offres les plus avantageuses. A l'issue de la négociation un dernier classement sera effectué. Les négociations pourront porter sur le prix et l'offre technique des candidats. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Rennes3
Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est renduepublique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte
35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28
Télécopie : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>